



Congé payé imposé par mon employeur

Par Tiffany49

Bonjour, je suis employé dans une entreprise de métallurgie et actuellement en arrêt de travail suite à une opération depuis début juillet. Mon entreprise ferme 15hours en août pour congé. Je suis censé reprendre le travail mis septembre mon arrêt étant arrivé à terme et ma convalescence rétablie. Mon employeur m'a contacté pour que je pose 10 jours à suivre de mon arrêt de travail. Il m'informe qu'il s'agit des 10jours d'été obligatoire de congés. Est il dans son droit de m'oblige à poser des congés dès la suite de mon arrêt maladie?

Par Isadore

Bonjour,

Est il dans son droit de m'oblige à poser des congés dès la suite de mon arrêt maladie?
Oui, à condition de respecter un délai de prévenance d'un mois.

Il a d'ailleurs l'obligation de veiller à ce que vous preniez deux semaines de congés consécutives avant le 31 octobre.

De manière générale c'est l'employeur qui décide de la date de vos congés, dans les limites légales :
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258>[url]

Par kang74

J'ai répondu à ma question ;-)
Dali de prevenance d'u mois dans tous les cas .